CONSEIL DE PRUD'HOMMES
cph-annemasse@justice.fr
20, Rue Léandre VAILLAT - BP 253
74106 ANNEMASSE CEDEX
Téléphone 04.50.38.39.32
Télécopie: ----------

(G:\CPH\GREFFE\0_doc_greffe\Tram&form\autodepassredact.wpd)

R.G. n° : F _____

SECTION : _____

AFFAIRE :
_____
CONTRE
_____

AUTORISATION DE DEPASSEMENT DE LA DUREE DE REDACTION D'UN JUGEMENT

(art. D1423-66 du code du travail)

Madame, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous saisir conformément aux dispositions de l'article D1423-66 alinéa 2 du code du travail pour un dépassement du temps de rédaction dans le dossier cité en marge qui a été examiné à l'audience de plaidoirie du _____ dont le prononcé a été fixé au : _____

- durée initialement prévue: ☐ 5 h 00 pour un jugement

☐ 1 h 00 pour une ordonnance

- durée effectivement consacrée :_____H_____

- raisons du dépassement: _____
_____
_____
_____
_____

Fait au Conseil de Prud'hommes le _____

Le conseiller rédacteur
(Nom & signature)

avis du Vice-Président le :	décision du Président le:
Temps de rédaction proposé: *(nom et signature)*	Temps de rédaction accordé: *(nom et signature)*

L'original de ce document est à déposer au greffe le jour de sa signature.
Les conseillers se voient remettre une copie de la décision.
Une copie est placée au dossier.